

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

COMMUNE DE CARGESE

Etude de Maître Dominique ALEXANDRE, Notaire à VICO (2A),

Suivant acte reçu par Maître Dominique ALEXANDRE, Notaire à VICO (2A), le 12 mars 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jean-Marie Noël José **REGAZZACCI**, Biologiste, demeurant à CARGESE (20130) chemin de la Sarra.

Né à MONTREUIL (93100) le 11 août 1993.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

IDENTIFICATION DU BIEN

Deux parcelles de terre sur laquelle sont édifiées une pièce à usage de cuisine et une terrasse figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
F	3074	SARRA	00 ha 00 a 63 ca
F	3075	SARRA	00 ha 00 a 20 ca

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyée à l'adresse mail suivante : alexandre.vico@notaires.fr

**Pour avis
Maître Dominique ALEXANDRE
Notaire Associé.**